

RESOLUTION ET DECISIONS ADOPTEES SANS RENVOI A UN COMITE DE SESSION

RESOLUTION

1912 (LVII). Programme spécial pour fournir aux pays en voie de développement les plus gravement touchés des secours d'urgence et une aide au développement

Le Conseil économique et social,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité *ad hoc* du Programme spécial sur sa deuxième session¹,

1. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur ledit rapport;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter, lors de sa vingt-neuvième session, le projet de résolution qui figure au paragraphe 1 du chapitre I de ce rapport.

1923^e séance plénière
14 octobre 1974

¹ E/5590.

DECISIONS

53 (LVII). Rapport du Conseil du commerce et du développement

A sa 1922^e séance, le 14 octobre 1974, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Conseil du commerce et du développement² et d'appeler l'attention de l'Assemblée sur les observations formulées à ce sujet à la séance susmentionnée.

54 (LVII). Rapports du Groupe de la Banque mondiale

A sa 1925^e séance, le 18 octobre 1974, le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport annuel de la Banque mondiale³ et du rapport annuel de la Société financière internationale³.

55 (LVII). Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale

A sa 1925^e séance, le 18 octobre 1974, le Conseil a pris acte du rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale sur sa première session extra-

ordinaire⁴ et a fait sienne la résolution 6 (S-1) de la Commission, intitulée "Emplacement du siège de la Commission"⁵.

56 (LVII). Questions relatives aux droits de l'homme : allégations concernant des violations de droits syndicaux

A sa 1931^e séance, le 5 décembre 1974, le Conseil a pris note de deux communications de la Fédération syndicale mondiale relative à des allégations concernant des violations de droits syndicaux à Bahreïn⁶ et de la réponse du Gouvernement de Bahreïn⁷.

57 (LVII). Conférence mondiale de la population, 1974

A sa 1926^e séance, le 19 novembre 1974, le Conseil a décidé :

- a) De prendre acte du rapport de la Conférence mondiale de la population⁸;
- b) D'exprimer sa gratitude au Gouvernement roumain pour son aimable hospitalité en tant qu'hôte de la Conférence mondiale de la population, 1974;

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 15 (A/9615/Rev.1); transmis au Conseil sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/5582).

³ Banque mondiale, *Rapport annuel 1974*, Washington (D. C.); Société financière internationale, *Rapport annuel 1974*, Washington (D. C.); un résumé de ces rapports a été transmis au Conseil sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/5583).

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, Supplément n° 10A (E/5589).

⁵ *Ibid.*, chap. III.

⁶ Voir E/5588 et Add.2.

⁷ Voir E/5588/Add.1.

⁸ E/CONF60./19. Le rapport sous forme provisoire a été transmis au Conseil sous couvert d'une note du Secrétaire général (E/5585 et Corr.1).